

# Note financière

## BUDGET 2024

### CPAS de Molenbeek-Saint-Jean

---

Tél 02/412.53.81  
Télécopie 02/412.54.38

Rue Alphonse Vandenpeereboom 14  
1080 Bruxelles

[www.cpas-molenbeek.be](http://www.cpas-molenbeek.be)  
[nils.lambremont@cpas1080.brussels](mailto:nils.lambremont@cpas1080.brussels)

---

# Table des matières

Objet et contexte	1
Suivis	2
Fonds, tableau de financement et ratios	4
Gestion de la dette	6

---

## Objet et contexte

---

### Référence juridique

Loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976. Forme valable dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Depuis

Ordonnance du 14 mars 2019 modifiant ladite Loi organique.

Art.46 §2 :

*« Le directeur financier est placé sous l'autorité fonctionnelle du secrétaire général pour les missions suivantes :*

*1° l'élaboration de la note financière accompagnant l'avant-projet de budget pour le secrétaire général et le président, laquelle comprend à tout le moins :*

- a) l'évolution des droits constatés;*
- b) le tableau de comparaison;*
- c) l'évolution du budget d'exploitation;*
- d) l'évolution des charges financières;*
- e) les résultats des comptes précédents;*
- f) le tableau de financement;*
- g) le fonds de réserve;*
- h) le fonds de roulement;*
- i) la trésorerie;*
- j) la gestion de la dette à court, moyen et long terme;*
- k) les indicateurs et les ratios;*

*2° la présentation aux organes compétents, avec le secrétaire général, des documents repris dans le point 1° de cet article; [...] »*

### Appréciation

À défaut de canevas et de précisions quant à la portée des éléments ci-avant énumérés, ceux-ci se retrouveront présentés en l'état, complétés ou encore croisés afin de fournir une grille de lecture optimisée quant à la pertinence des éléments présentés.

L'information reprise à la présente note sous forme condensée se retrouve détaillée aux annexes de la note de politique générale.

## Suivis

### Évolution budgétaire par natures économiques

Les tableaux ci-après présentent les informations inventoriées selon l'article 46 §2 de la Loi organique aux points a) à d), soit l'évolution des droits constatés, le tableau de comparaison, l'évolution du budget d'exploitation et l'évolution des charges financières.

Ces informations sont données à partir des agrégats des principales natures économiques (hors natures économiques techniques telles que 'prélèvement' et 'résultats reportés') hors reports (exécution budgétaire des exercices propres). En fonction de l'état de l'exercice sont repris soit les résultats soit les budgets modifiés soit les prévisions budgétaires initiales. En regard de ces éléments sont exposés leurs poids relatifs dans les dépenses et recettes d'exploitation et d'investissement.

Recettes d'exploitation	2021		2022		2023		2024	
	Résultats	%	Résultats	%	Bgt MOD	%	Bgt INI	%
60 Prestations	4.688.886,33	3,65%	4.803.400,99	3,46%	5.507.806,71	3,38%	5.604.074,69	3,45%
62 Produits financiers	12.140,14		6.273,74	0,00%	1.050,00	0,00%	125,00	0,00%
61 Transferts	123.831.018,73	96,34%	134.038.463,50	96,54%	157.294.781,01	96,62%	156.960.342,85	96,55%
	128.532.045,20		138.848.138,23		162.803.637,72		162.564.542,54	
Dépenses d'exploitation	2021		2022		2023		2024	
	Résultats	%	Résultats	%	Bgt MOD	%	Bgt INI	%
70 Personnel	37.593.832,40	28,67%	41.934.536,52	29,66%	45.328.713,03	27,68%	45.362.722,24	28,08%
71 Fonctionnement	4.412.846,91	3,37%	4.323.636,59	3,06%	5.264.531,24	3,21%	4.894.572,71	3,03%
72 Redistribution	85.727.928,24	65,37%	94.358.925,25	66,74%	112.256.703,07	68,54%	111.278.718,05	68,89%
7X Charges financières	151.191,02	0,12%	142.768,08	0,10%	427.940,28	0,26%	432.112,50	0,27%
7Y Prélèvement	3.253.631,06	2,48%	626.068,49	0,44%	508.104,91		-	
	131.139.429,63		141.385.934,93		163.785.992,53		161.536.013,00	
Recettes d'investissement	2021		2022		2023		2024	
	Résultats	%	Résultats	%	Bgt MOD	%	Bgt INI	%
80 Intervention	161,84	0,01%	260.026,63	7,14%	-	0,00%	827.509,08	11,03%
81 Aliénations	-	0,00%	862.098,21	23,67%	1.452.165,96	18,84%	785.000,00	10,47%
82 Financement	1.801.513,95	92,95%	1.657.692,39	45,52%	4.802.404,41	62,31%	5.887.318,41	78,50%
87 Prélèvement	136.565,01	7,05%	862.098,21	23,67%	1.452.165,96	18,84%	785.000,00	10,47%
	1.938.240,80		3.641.915,44		7.706.736,33		7.499.827,49	
Dépenses d'investissement	2021		2022		2023		2024	
	Résultats	%	Résultats	%	Bgt MOD	%	Bgt INI	%
90 Contribution	-		-		-		-	
91 Investissements	1.958.769,08	54,51%	1.920.844,66	46,95%	4.802.404,41	60,74%	6.714.827,49	82,94%
92 Dette	1.634.713,88	45,49%	1.308.706,65	31,98%	1.652.384,20	20,90%	1.381.417,04	17,06%
9Y Prélèvement	-		862.098,21		1.452.165,96		785.000,00	
	3.593.482,96		4.091.649,52		7.906.954,57		8.096.244,53	

## Résultats

Ci-après les éléments repris aux points e) et i) de l'article 46 §2 de la Loi organique, soit les différents résultats des exercices antérieurs et la trésorerie :

	2020	2021	2022
Résultat de l'exercice propre	1.299.309,26	1.462.938,02	-610.882,77
Résultat comptable budgétaire	378.867,06	1.268.380,31	75.829,51
Variation du fonds pour créances aléatoires	850.525,13	238.437,71	508.104,91
Résultat final	<b>-471.658,07</b>	<b>1.029.942,60</b>	<b>-432.275,40</b>
Solde de trésorerie	-20.763.617,57	-21.714.108,89	-23.948.888,25

À noter cependant que les soldes de trésorerie renseignés le sont au 31.12 des exercices soit l'une des dates les plus défavorables pour en rendre état (de par le système de financement du service d'investissement par l'emprunt retenu ainsi que par la suspension par le SPP IS du paiement des subsides d'(E)RIS en fin d'années).

Afin d'en donner une représentation en des périodes autrement favorables de l'exercice budgétaire, le tableau ci-après reprends les soldes de trésorerie calculés en fin de second trimestre (source : vérifications trimestrielles de caisse).

25-06-20	28-06-21	17-06-22	05-07-23
-2.106.396,79 €	3.420.892,27 €	-4.999.105,06 €	-5.653.002,71 €

## Fonds, tableau de financement et ratios

### Fonds

Ci-après les éléments repris aux points g) et h) de l'article 46 §2 de la Loi organique, soit le fonds de réserve et le fonds de roulement.

	Résultats 2020	Résultats 2021	Résultats 2022	Bgt MOD 2023
Fonds de roulement	1.469.945,86	1.469.945,86	1.469.945,86	1.469.945,86
Fonds de réserve d'investissement provenant du service d'exploitation	-	-	-	-
Fonds de réserve d'investissement provenant du service d'investissement	-	-	-	-
Fonds de réserve d'exploitation	6.470.488,84	3.011.465,15	1.022.447,92	215.704,38
Fonds d'amortissement des actifs immobilisés	-	-	-	-
Fonds de réserves spécifiques (dons, legs sans affectation, ...)	-	-	-	-
Dons et legs avec affectation	596.476,94	596.476,94	596.476,94	n/a
Fondations en capital avec affectation	-	-	-	-
Fonds pour créances aléatoires	6.742.988,59	6.981.426,30	7.489.531,21	n/a
Fonds de pension	-	-	-	-

### Tableau de financement

Ci-après le tableau de financement du service d'investissement soit le point f) de l'article 46 §2 de la Loi organique.

Recettes		Dépenses	
Financement	5.887.318,41	Investissements	6.714.827,49
Interventions	827.509,08	Participation dans les entreprises privées	-
Aliénations	785.000,00	Contribution	-
Prélèvements	785.000,00	Prélèvement	785.000,00
<b>Total</b>	<b>8.284.827,49</b>		<b>7.499.827,49</b>
A charge	-		

Dette	1.381.417,04
	8.881.244,53

Apparaît au tableau ci-avant une recette d'aliénation correspondant à la vente d'immeubles qui, en application de l'article 33 du Règlement général de la comptabilité, transite par un fonds de réserve d'investissement pour venir réalimenter le service d'investissement. Ceci s'opère alors que les dépenses d'investissement de l'exercice seront contrebalancées par des emprunts. De la sorte la vente d'immeubles programmée dans l'exercice ne sera affectée qu'au remboursement d'annuités d'emprunts antérieurs.

Ceci constitue une inversion du principe de recours au fonds de réserve d'investissement qui a principalement vocation à financer les dépenses d'investissement de l'exercice de prélèvement sans devoir emprunter et non à couvrir les dépenses de la dette, soit les amortissements annuels en capital des emprunts des exercices antérieurs.

## Ratios

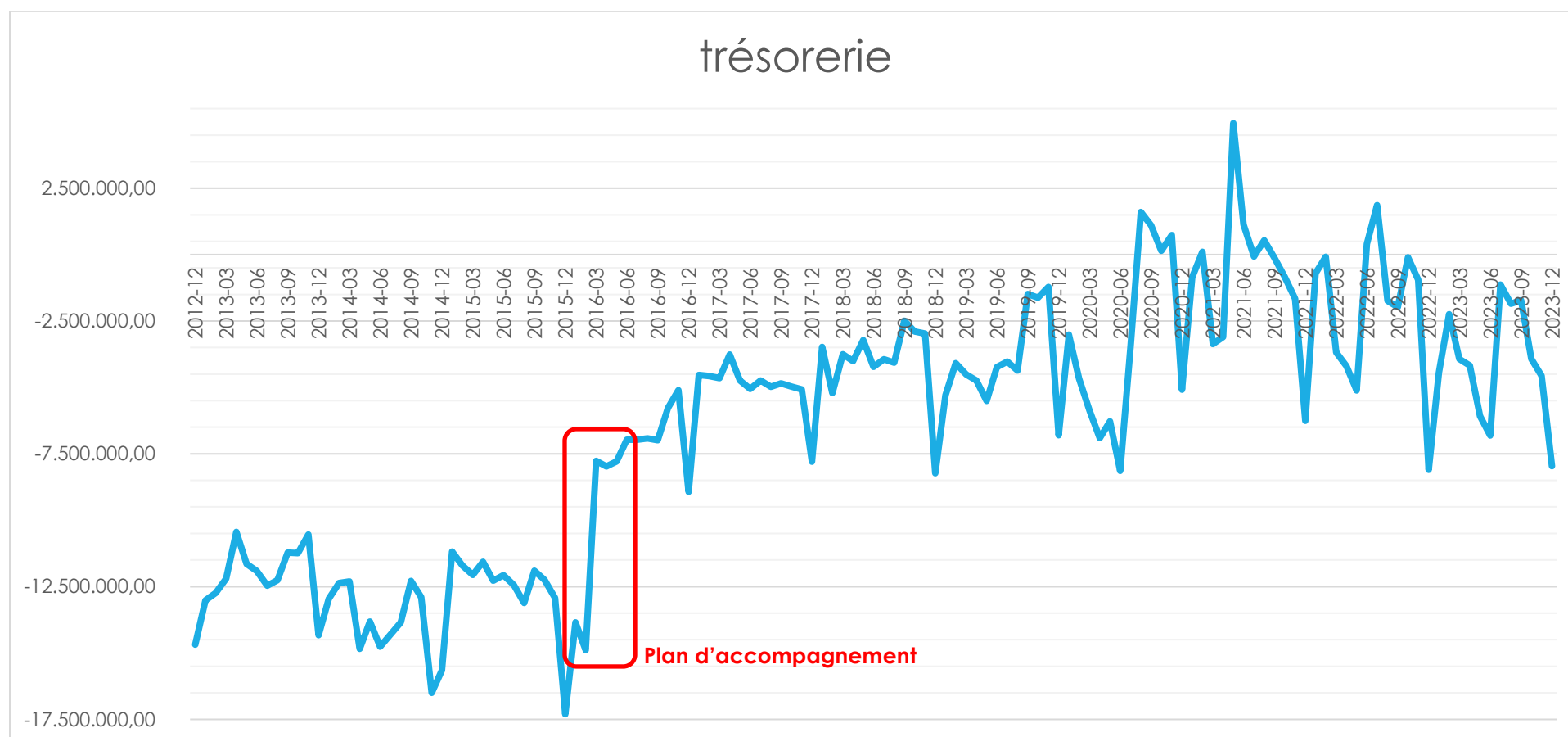
Ci-après le tableau de suivi de l'évolution des principaux ratios issus de la comptabilité générale, soit partie du point j) de l'article 46 §2 de la Loi organique (les indicateurs étant présentés en annexe de la note de politique générale).

	2020	2021	2022
Indépendance financière	52,39	47,69	40,85
Capacité d'endettement	73,79	71,72	68,78
Ratio de liquidité au sens large	199,15	174,08	143,93
Ratio de liquidité au sens strict	204,87	203,50	172,06
Ratio de trésorerie immédiate	-37,91	-39,34	-40,93

## Gestion de la dette

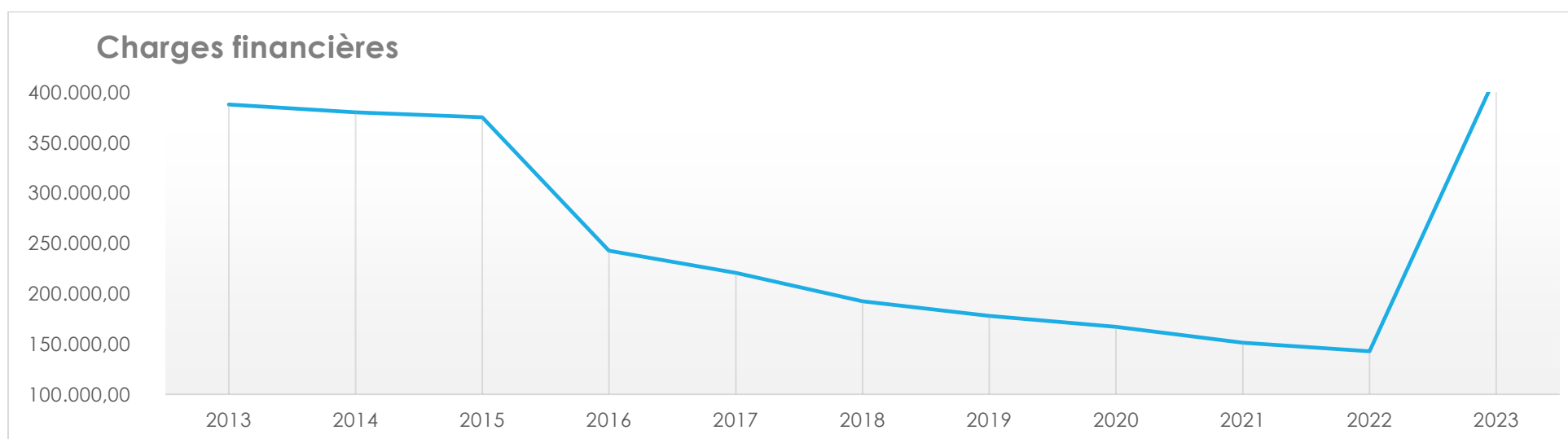
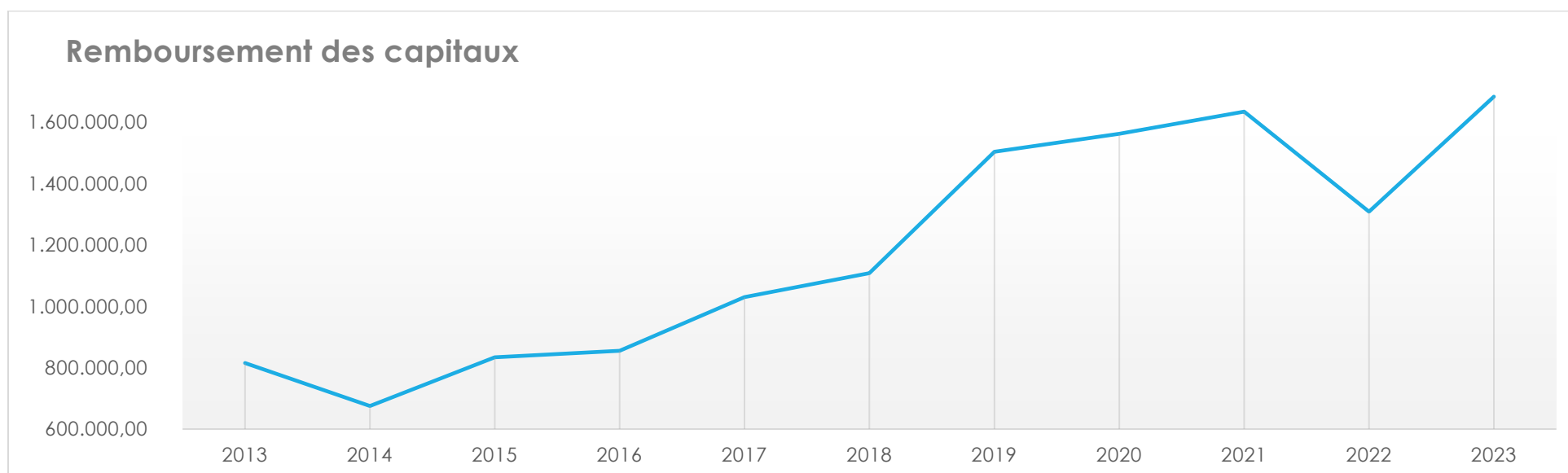
Ci-après les éléments de suivi de la dette à court, moyen et long terme soit le point j) de l'article 46 §2 de la Loi organique.

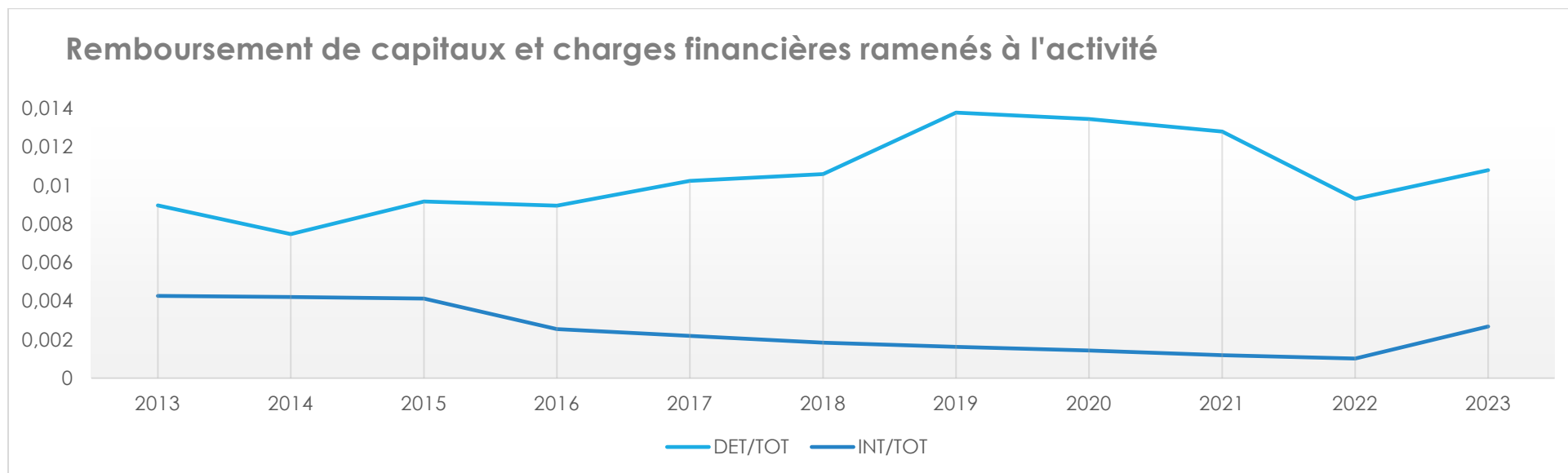
### Gestion de la dette à court terme





## Gestion de la dette à moyen et long terme





Activité = Personnel + Redistribution + Fonctionnement